

Titre V : Maladies, maternités, accidents du travail, maladies professionnelles.

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/07/2008
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	46-1541
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006139539

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] a) D'une durée de 365 jours sur une période de quinze mois pour les maladies ou blessures courantes ; b) D'une durée de trois ans en cas de longue maladie quel qu'en soit le caractère (pulmonaire, mentale [...])

[...] a) D'une durée de 365 jours sur une période de quinze mois pour les maladies ou blessures courantes ; b) D'une durée de trois ans en cas de longue maladie quel qu'en soit le caractère (pulmonaire, mentale [...])

[...] a) D'une durée de 365 jours sur une période de quinze mois pour les maladies ou blessures courantes ; b) D'une durée de trois ans en cas de longue maladie quel qu'en soit le caractère (pulmonaire, mentale [...])

RÉFÉRENCE

DECRET 46-1541 du 5 juillet 2008, « Titre V : Maladies, maternités, accidents du travail, maladies professionnelles. ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006139539> (consulté le 30 août 2026).